



COMITE SYNDICAL DE ROANNAISE DE L'EAU

du Mercredi 3 mars 2021 à 18h00

Immeuble Helvétique
63 rue Jean Jaurès à Roanne
3^{ème} étage-salle du Conseil

COMPTE-RENDU

Présents :

Président :
M.Daniel Fréchet

Vice-Présidents :
M.Aldo Marcuccilli,
M.Philippe Chatre,
M.Timothée Crionay,
M.Eric LACROIX,
Mme Fabienne STALARS

Délégués titulaires :
M.Robert Clevenot,
M.Daniel Corre,
M.Christian Dupuis,
M.Gérard Meunier,
M.Michel Tarasco,
M.Eric Martin,
M.Jean-Jacques Raffin,
M.Jean-François Lacroix,
M.Laurent Beluze,
M.Jacky Geneste,
M.Sébastien Allier,
M.Gilbert Grataloup,
M.Charles Labouré,
M.Yves Tamin,
M.Pascal Néron,
Mme Sylvie Martinez
Mme Joëlle Girardet
Mme.Cécile Dony,

Absents avec excuses :

Mme.Laurence Boyer
M.Pierre Devedeux,

M.Didier Prunet,
M.David Gianone,
M.Romain Bost,
M.Stéphane Raphaël,
M.Jean-Paul Capitan,
M.Nicolas Chargueros,
M.Romain Coquard,
M.Didier Demarchelier,
M.David Dozance,
M.Marcel Feraille,

Services présents :

Frédéric Mejassol	Directeur Général
Pascal Petit	Directeur Technique
Céline Creusot Dizier	Directrice Ressources

1) Délégation de service public sur les communes de Chérier, Croizet-sur-Gand, Lentigny, Neulise, Ouches, Saint-Jean-Saint-Maurice, Saint-Just-la-Pendue, Saint-Marcel-de-Félines, Sainte-Colombe-sur-Gand, Villemontais : avenants avec SAUR

Il a été demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver l'avenant n°3 au contrat de délégation du service public de l'eau sur les communes de Chérier, Lentigny, Ouches, Saint-Jean-Saint-Maurice sur Loire, Villemontais et l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public de l'eau sur les communes de Croizet-sur-Gand, Neulise, Saint-Just-la-Pendue, Saint-Marcel-de-Félines, Sainte-Colombe-sur-Gand avec la SAUR; de préciser que ces avenants ont pour objet de créer des prix nouveaux relatifs aux travaux neufs que le délégataire peut réaliser à la demande des usagers, autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches concourant à l'opération et à signer les actes, dire que les dépenses seront réglées sur les crédits prévus à cet effet au budget concerné.

ADOpte A L'UNANIMITE

2) Fin de délégation de service public sur les communes de Saint André d'Apchon-Arcon : nouveaux tarifs au 1er juillet 2021

Vu la fin du contrat de délégation du service public de l'eau sur les communes de Saint André d'Apchon et Arcon avec la SAUR le 30 juin 2021, le budget de l'Eau potable de Roannaise de l'Eau est un budget à caractère industriel et commercial dont les recettes doivent être suffisantes pour faire face à l'ensemble des dépenses d'exploitation et financer les dépenses d'investissement.

Il convient donc d'approuver les tarifs appropriés pour l'équilibre de ce budget.

Ces tarifs doivent répondre au strict principe d'égalité de traitement des usagers de ce service public ; la fixation des tarifs différents applicables pour un même service rendu implique qu'il existe entre usagers des différences de situation appréciables ou qu'une nécessité d'intérêt général en rapport avec les conditions d'exploitation du service commande cette mesure.

Les tarifs proposés figurent dans le catalogue « Tarifs 2021 Eau potable », mais il est nécessaire d'apporter des compléments relatifs aux modalités d'application.

Il a été demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver les modalités relatives aux tarifs de l'eau potable suivantes :

ADOpte A L'UNANIMITE

3) Accompagnement des travaux d'aménagement d'une piste cyclable de la commune de Renaison : convention de coordination du renouvellement de la conduite eau potable route de Saint André d'Apchon

Il a été demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver la convention de coordination des travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable par Roannaise de l'eau avec les travaux d'aménagement d'une piste cyclable par la commune de Renaison au niveau de la route de Saint André sur l'exercice 2021, d'autoriser Madame STALARS, Vice-Présidente déléguée à l'eau à signer la convention, de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits prévus à cet effet au budget concerné.

ADOpte A L'UNANIMITE